



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250702-AR2025_412-AR



PRÉFÈTE DU RHÔNE

Direction départementale des
territoires

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

DDT 69/SBA/ACCESS

Dossier suivi par :
Julien FOUILLET

Sous commission départementale d'Accessibilité

Tél. : 04 78 44 98 09

Réunion du mardi 17 juin 2025

julien.fouillet@rhone.gouv.fr

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX PER- SONNES HANDICAPEES

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation

Arrêté du 8 décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation ;

DOSSIER N° AT 069 091 25 0 0013

Commune : GIVORS

Demandeur : Commune de Givors représenté(e) par BOUDJELLABA Mohamed

Adresse du demandeur : 1 place Camille Vallin 69700 GIVORS

Nom établissement : Médiathèque Max-Pol Fouchet

Adresse des travaux : 5 place Henri Barbusse 69700 GIVORS

Type : S Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives / Catégorie ERP : 3

Nature des travaux :

travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
travaux d'aménagement d'une médiathèque

Demande de dérogation : non

PRÉSENTATION SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250702-AR2025_412-AR

S²LOW

La demande d'autorisation de travaux concerne un bâtiment existant sur la commune de
Les travaux consistent à améliorer partiellement l'accessibilité de la médiathèque.

ANALYSE DU PROJET

Une partie des travaux consiste à rendre conforme un cabinet d'aisances adapté au rez-de-chaussée. **Les commandes du lave-main de ce dernier devront être situées à plus de 40cm d'un angle rentrant.**

MOTIVATION

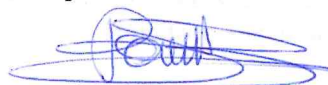
– **sur l'autorisation : favorable**
prescription :

- les commandes du lave-main du cabinet d'aisances adapté devront être situées à plus de 40 cm d'un angle rentrant.

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à l'autorisation de travaux. Cet avis est assorti de la prescription énoncée ci-dessus.

A LYON, le mardi 17 juin 2025
Pour la Préfète
La présidente de la commission



Barbara BONELLI

Nota : lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-cat1-4>

Nota : un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. En savoir plus : <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Accessibilite/Accessibilite-des-Etablissements-Recevant-du-Public-ERP/Le-registre-public-d-accessibilite>